

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la
Municipalité d'Hébertville tenue le 5 juillet 2021 à 19h00, à la salle
du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
M. Éric Friolet, conseiller district #1
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Christian Desgagnés, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Kathy Fortin, secrétaire-trésorière adjointe

ABSENT :

M. Yves Rossignol, conseiller district #2
M. Dave Simard, conseiller district #5

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue au citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6914-2021

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

2. Administration

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 31 mai 2021 et de la séance ordinaire du 7 juin 2021

2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 31 mai 2021 et de la séance ordinaire du 7 juin 2021

2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 31 mai 2021 et de la séance ordinaire du 7 juin 2021

2.5 Nomination d'une direction générale par intérim

3. Résolutions

3.1 Projet de réfection des portes et fenêtres de l'Hôtel de Ville - Adjudication de contrat

3.2 Avis de motion - Règlement 538-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 686 237 \$ pour des travaux de réfection des remontées mécaniques du Mont Lac-Vert



- 3.3 Projet de règlement 538-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 686 237 \$ pour des travaux de réfection des remontées mécaniques du Mont Lac-Vert
- 3.4 Travaux de forage préalables au dépôt d'une demande de subvention RIRL - Rangs St-Isidore et St-André
- 3.5 Disposition et transport de matières contaminées - Offre de services professionnels et devis technique
- 3.6 Correction article 20.03 de la convention collective de travail lettre d'entente # 10 - Autorisation de signature
- 3.7 Lettre d'entente # 11 - Convention collective 2020-2025 - Autorisation de signature

4. Correspondance

- 4.1 Lumière de rue - Remerciements
- 4.2 Office d'habitation Lac-St-Jean secteur Sud - Nouveau conseil d'administration
- 4.3 Ministre des Transports - Programme d'aide à la voirie locale

5. Loisirs et culture

- 5.1 Modernisation de la salle Multifonctionnelle - Offre de services professionnels pour devis et surveillance de chantier

6. Urbanisme

- 6.1 Programme de subvention pour les produits réutilisables d'hygiène
- 6.2 Demande de dérogation mineure - 215, rue Labonté
- 6.3 Vente d'un terrain privé à la Municipalité - 148, chemin de la Montagne

7. Dons - Subventions - Invitations

8. Rapport des comités

9. Affaires nouvelles

10. Liste des comptes

- 10.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville
- 10.2 Liste des comptes du Mont Lac-Vert

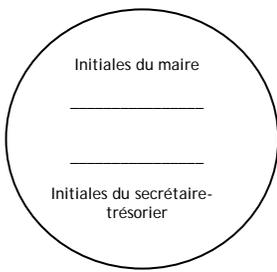
11. Période de questions

12. Levée de l'assemblée

2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2021 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

6915-2021

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane



Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 31 mai 2021 et de la séance ordinaire du 7 juin 2021.

2.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2021 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

6916-2021

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 31 mai 2021 et de la séance ordinaire du 7 juin 2021, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2021 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Aucun commentaire soulevé.

2.5 NOMINATION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

6917-2021

Considérant la vacance du poste à la direction générale depuis le 30 juin 2021;

Considérant que le processus de recrutement présentement en cours;

Considérant les recommandations du Comité des ressources humaines;

Considérant qu'il y a lieu de nommer de façon temporaire une direction générale par intérim;

Il est proposé par Tony Côté, conseiller, appuyé par Éliane Champigny, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De nommer Madame Kathy Fortin à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim pour la période de vacances du poste à la direction générale et ce, jusqu'à ce que le poste soit comblé.

3. RÉOLUTIONS

3.1 PROJET DE RÉFECTION DES PORTES ET FENÊTRES DE L'HÔTEL DE VILLE - ADJUDICATION DE CONTRAT

6918-2021

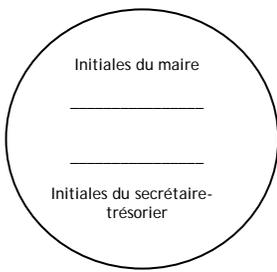
Considérant l'appel d'offres public pour la réfection des portes et fenêtres de l'Hôtel de Ville se terminant le 21 juin 2021;

Considérant les trois (3) soumissions déposées à la Municipalité et pour lesquelles un rapport d'analyse et de recommandation a été préparé par la firme Anicet Tremblay, Serge Harvey Architectes;

Considérant que ces travaux sont admissibles au programme de la TECQ 2019-2023;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la soumission déposée par Isofor Inc. au montant de 216 879,71 \$ taxes incluses pour la réfection des portes et fenêtres de l'Hôtel de Ville.



Ces travaux seront financés à même le programme TECQ 2019-2023.

3.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 538-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 686 237 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES REMONTÉES MÉCANIQUES DU MONT LAC-VERT

Avis de motion est par la présente donné par M. Tony Côté, conseiller, que sera présenté et proposé pour adoption un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 686 237 \$ pour des travaux de réfection des remontées mécaniques du Mont Lac-Vert

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

3.3 PROJET DE RÈGLEMENT 538-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 686 237 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES REMONTÉES MÉCANIQUES DU MONT LAC-VERT

6919-2021

Attendu que la municipalité d'Hébertville est une municipalité locale régie par le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ainsi que par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

Attendu que la municipalité est propriétaire des infrastructures du Mont Lac-Vert;

Attendu la nécessité de procéder à des travaux afin d'assurer la sécurité des usagers et ce, selon la réglementation CSA Z98-19 - Remontées mécaniques et convoyeurs en vigueur;

Attendu que le Conseil municipal juge nécessaire de procéder à des travaux de réfection électrique de la remontée électrique T1 RBQ #296 du Mont Lac-Vert et à des travaux ciblés d'entretien sur diverses composantes des remontées, tels que décrit à l'annexe A du présent règlement;

Attendu l'exercice de consultation citoyenne tenu sur le maintien et le développement de l'infrastructure municipale qu'est le Mont Lac-Vert et les résultats en découlant;

Attendu la résolution 6877-2021 par laquelle le Conseil municipal juge nécessaire de concevoir un plan de maintien et de développement des infrastructures du Mont Lac-Vert;

Attendu le règlement numéro #538-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 686 237 \$ pour des travaux de réfection électrique de la remontée mécanique T1 RBQ #296 du Mont Lac-Vert et à des travaux ciblés d'entretien sur diverses composantes des remontées;

Attendu que pour financer le coût de ces travaux, il est nécessaire d'effectuer un emprunt;

Attendu que pour garantir le remboursement du coût des travaux décrétés au présent règlement, un emprunt remboursable sur vingt (20) ans est nécessaire;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil, tenue le 5 juillet 2021;

Attendu la tenue du registre des personnes habiles à voter selon les dispositions sanitaires prévues à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



D'adopter le présent règlement portant le numéro 538-2021;

Qu'il soit ordonné et statué par le Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil municipal d'Hébertville est autorisé à procéder aux travaux de réfection des remontées mécaniques du Mont Lac-Vert selon la ventilation des coûts préparée pour une somme n'excédant pas 686 237 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'évaluation budgétaire des coûts, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 686 237 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le Conseil municipal est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la Municipalité.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le Conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

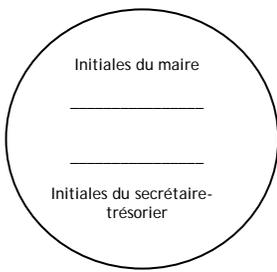
3.4 TRAVAUX DE FORAGE PRÉALABLES AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION RIRL - RANGS ST-ISIDORE ET ST-ANDRÉ

6920-2021

Considérant une nouvelle période de dépôt de projet au programme d'aide à la voirie locale PAVL en août 2021;

Considérant que les rangs St-Isidore et St-André sont admissibles à ce programme de subvention, car ils font partie du plan d'intervention reconnu par le Ministère des Transports du Québec;

Considérant que des travaux de forage préalables à la demande de



subvention sont nécessaires à l'analyse technique du projet;

Considérant la proposition de services de la MRC de Lac-St-Jean-Est au montant de 6 902 \$ plus taxes;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la proposition de services de la MRC de Lac-St-Jean-Est au montant de 6 902 \$ plus taxes pour des travaux de forage préalables au dépôt d'une demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale PAVL pour les rangs St-Isidore et St-André.

Que cette somme soit financée à même le fonds carrière et sablière de la Municipalité.

3.5 DISPOSITION ET TRANSPORT DE MATIÈRES CONTAMINÉES - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ET DEVIS TECHNIQUE

6921-2021

Considérant que le projet de réfection de la route Turgeon entre Hébertville et Hébertville-Station a engendré des déblais de sols contaminés qui ont été déposés sur quelques propriétés localisées sur les rues Labarre, Turgeon et Commerciale;

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'enlèvement de ces sols contaminés et en disposer selon la réglementation en vigueur;

Considérant la résolution 6892-2021 autorisant d'aller en appel d'offres pour ces travaux;

Considérant qu'un devis technique est nécessaire pour le dépôt de l'appel d'offres;

Considérant la proposition de services de Service ECA-TECH de Saint-Bruno au montant de 4 500 \$;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la proposition de services de ÉCA-TECH de Saint-Bruno au montant de 4 500 \$ plus taxes pour la confection d'un devis technique pour le projet d'enlèvement et de disposition de sols contaminés.

Que cette somme soit financée par le surplus accumulé de la Municipalité.

3.6 CORRECTION ARTICLE 20.03 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL LETTRE D'ENTENTE # 10 - AUTORISATION DE SIGNATURE

6922-2021

Considérant la résolution 6862-2021 entérinant la convention collective des employés municipaux 2020-2025;

Considérant que lors de la rédaction de la convention collective, un élément de l'article 20.03 concernant les frais d'utilisation du véhicule pour le journalier devait apparaître tel que l'ancienne convention, mais il n'y apparaît pas;

Considérant qu'il y a lieu de rectifier cette erreur;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Éric Friolet, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la lettre d'entente # 10 avec le Syndicat Canadien de la fonction publique section locale #4237.

Que le Maire et la directrice générale adjointe soient par la présente autorisés à signer cette lettre d'entente.



6923-2021

3.7 LETTRE D'ENTENTE # 11 - CONVENTION COLLECTIVE 2020-2025 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant la résolution 6862-2021 entérinant la convention collective des employés municipaux 2020-2025;

Considérant que lors de la rédaction de la convention collective, le poste de journalier à l'entretien des bâtiments n'existait pas;

Considérant que le poste de concierge est vacant depuis janvier 2021;

Considérant que la charge de travail du concierge a diminué dû à la pandémie et génère environ 25 heures de travail par semaine;

Considérant la volonté des deux parties de conserver le poste de 40 heures par semaine;

Considérant que d'un commun accord entre la Municipalité et le Syndicat, les parties reconnaissent la pertinence d'un tel poste;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la lettre d'entente # 11 avec le Syndicat Canadien de la fonction publique section locale # 4237 qui reconnaît que le poste de concierge sera désormais un poste de journalier à l'entretien des bâtiments, que pour compléter la semaine de travail, l'employé effectuera des tâches de journalier et que la description de fonction et la classification du poste de concierge demeure inchangées.

Que le maire et la directrice générale adjointe soient par la présente, autorisés à signer cette lettre d'entente.

4. CORRESPONDANCE

4.1 LUMIÈRE DE RUE - REMERCIEMENTS

Un citoyen remercie le conseil pour l'installation d'une nouvelle lumière de rue au 488, rue Vézina.

4.2 OFFICE D'HABITATION LAC-ST-JEAN SECTEUR SUD - NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6924-2021

Le conseiller, monsieur Christian Desgagnés déclare son intérêt dans le présent dossier.

Il est proposé par Éric Friolet, conseiller, appuyé par Tony Côté, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De nommer Madame Doris Lessard pour siéger sur le nouveau conseil d'administration de l'Office municipal Lac-St-Jean-Est secteur Sud.

4.3 MINISTRE DES TRANSPORTS - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Le ministre des Transports informe qu'il accorde une aide financière maximale de 2 441 840 \$ pour le Programme d'aide à la voirie locale.

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 MODERNISATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR DEVIS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER



6925-2021

Considérant la résolution 6551-2020 concernant le projet de modernisation de la cuisine de la salle Multifonctionnelle, du programme Municipalité amie des Aînés, déposé en juillet 2020;

Considérant la réponse du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 11 mars 2021 à l'effet que le projet de modernisation de la cuisine de la salle Multifonctionnelle a été présélectionné;

Considérant la résolution 6867-2021 concernant l'autorisation d'aller en appel d'offres pour le projet de modernisation de la cuisine de la salle Multifonctionnelle;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le devis afin d'aller en appel d'offres;

Considérant que ce projet nécessitera une surveillance partielle durant les travaux;

Considérant la soumission de Anicet Tremblay Serge Harvey Architectes au montant de 9 200 \$ plus taxes;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la proposition de services de Anicet Tremblay, Serge Harvey Architectes au montant de 9 200 \$, pour la mise à jour des plans et devis et la surveillance de chantier dans le cadre du projet de la réfection de la cuisine de la salle Multifonctionnelle.

6. URBANISME

6.1 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LES PRODUITS RÉUTILISABLES D'HYGIÈNE

6926-2021

Attendu que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a bonifié le programme de subvention pour l'achat des couches lavables en y intégrant les produits d'hygiène réutilisables;

Attendu que la décomposition de ce type de produits se situe entre 300 et 500 ans;

Attendu que la réduction de l'enfouissement est un enjeu majeur pour l'environnement;

Attendu que la population se tourne de plus en plus vers l'achat d'articles durables, tel que les produits d'hygiène;

Attendu que les articles subventionnables doivent être lavables (couches, inserts, culottes menstruelles, coupes menstruelles, serviettes hygiéniques, protège-dessous et culottes absorbantes);

Attendu qu'un montant est octroyé par la Municipalité;

Attendu que la Régie consent à participer à une valeur de 50 % de cette subvention municipale pour un maximum de 50 \$ par demande;

Attendu qu'un formulaire soit complété et que des pièces justificatives soient déposées;

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la Municipalité à procéder à l'adhésion au programme de subvention pour les produits d'hygiène réutilisables, et ce, selon les modalités de la Régie des matières résiduelles.

Il est également résolu de verser une subvention au montant maximal de



100 \$ pour chaque demande effectuée dans les 12 derniers mois pour chaque résident demeurant au même numéro civique selon les modalités du programme.

6927-2021

6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 215, RUE LABONTÉ

Le conseiller, M. Éric Friolet déclare son intérêt dans le présent dossier.

Considérant que la construction d'un seul garage excède la superficie totale pour un ensemble de trois bâtiments accessoires;

Considérant que ce genre de demande est plus assimilable à une demande de modification au règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité ne souhaite pas créer un précédent avec d'autres propriétaires qui ont été en mesure de respecter les normes de superficie;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De refuser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 215, rue Labonté, à Hébertville. La demande dérogation mineure vise à augmenter la superficie minimale de bâtiment accessoire à 76,2m² alors que la norme est de 70,9m².

6928-2021

6.3 VENTE D'UN TERRAIN PRIVÉ À LA MUNICIPALITÉ - 148, CHEMIN DE LA MONTAGNE

Considérant que Madame Chantale Couture est propriétaire du 148, chemin de la Montagne dont le numéro de lot 4 685 135 cadastre du Québec;

Considérant que la propriétaire a mis en vente son terrain à l'été 2020;

Considérant que la présence d'un cours d'eau a été identifié sur son terrain suite à la réalisation du plan de gestion de risques du secteur et que la construction d'une résidence n'est pas possible;

Considérant que les futurs acquéreurs se sont tous désistés suite à cette information et que la propriétaire n'est plus en mesure de vendre son terrain

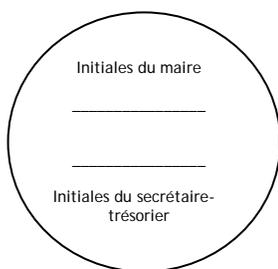
Considérant que la propriétaire a déposé une demande écrite au Conseil municipal afin que la Municipalité achète son terrain au prix de l'évaluation municipale;

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De refuser l'achat du terrain du 148, chemin de la Montagne puisque la Municipalité n'est pas responsable de la présence du cours d'eau sur ce terrain.

Par ailleurs d'autres propriétés sont aussi touchées par ces milieux et où il sera possiblement difficile d'y construire un bâtiment principal avec les dispositions réglementaires les régissant. La Municipalité ne peut pas acquérir toutes les propriétés sur son territoire où il y a présence de milieux humides et hydriques.

7. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS



8. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET

Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance extraordinaire
- Comité consultatif d'urbanisme

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller, M. Yves Rossignol était absent.

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance extraordinaire
- Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre Parc régional du Lac Kénogami
- Séance extraordinaire

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller, M. Dave Simard était absent.

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

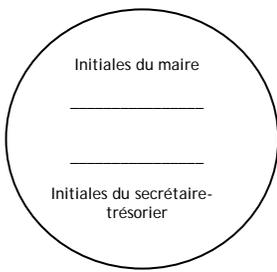
Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Rencontres de chantier pour la nouvelle caserne
- Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud
- Rencontre pour le dossier du prolongement du réseau d'aqueduc avec St-Bruno
- Séance extraordinaire
- Réunion Havre Curé-Hébert
- Comité des travaux publics

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Réunion régulière de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre de la Corporation d'Innovation et de développement d'Alma Lac-St-Jean-Est (CIDAL)
- Rencontre pour la fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma
- Séance extraordinaire
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud
- Ouverture de la nouvelle microbrasserie Bercée microbrasserie
- Rencontres au bureau du maire
- Mise en place de l'ouverture du poste à la direction générale
- Suivis de dossier avec la direction générale
- Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert



10. LISTE DES COMPTES

10.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

6929-2021

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 728 826,88 \$.

10.2 LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

6930-2021

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Christian Desgagnés, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 50 880,41 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Christian Desgagnés, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19h30.

MARC RICHARD
MAIRE

KATHY FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM